

N° 2023/07

Commune de Saint Paul Cap de Joux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **13 Mars 2023**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Ernest DURAND, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Cédric FABRE, Zalifaou BERNÈS.

Excusés : Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Récapitulatif travaux Atelier et Mairie - Dépenses Investissement fin de travaux avant le vote du Budget Primitif 2023

M. le Maire expose que l'article 1612-1 du code Général des collectivités Territoriales prévoit que, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des Crédits inscrits au budget principal de la Commune de St Paul au titre de l'exercice 2022 aux chapitres 20,21 et 23 s'élève à 459 986 €.

Le conseil peut autoriser le paiement des dépenses d'investissement, préalablement au vote du budget primitif à concurrence de 114 996€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : précise que les dépenses engagées au budget Général dans la limite de 45 252 € selon détail ci-dessous, devront être reprises lors du vote du budget

Primitif 2023.

Désignation Dépenses	Opération	Article	Montant HT	Montant TTC
Reconstruction Atelier Municipal	20006-2023	2313	29 166.66 €	35 000 €
Réhabilitation & Réaménagement Mairie	21001-2023	2313	8 543.33 €	10 252€
Total			37 709.99 €	45 252 €

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

